

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 juillet 2017, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. L'ensemble des points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été approuvés à l'unanimité.

### **Installation de deux conseillers municipaux, modification de la composition de commissions et remplacement d'un membre du C.C.A.S.**

Suite à la démission de Simone BIHAN et de Joël MASSÉ, Mickaël QUEMENER et Anna GUILLERM ont intégré le conseil municipal.

Il est procédé à la modification de la composition de commissions municipales et de désignations à divers organismes et au CCAS.

### **Alimentation en eau potable – Mise en conformité du captage de Traon Edern**

Considérant que le captage de Traon Edern a été remis en service après avoir été arrêté en 2002 suite à la dégradation de la qualité des eaux et à la mise en service des forages communaux, la mise en place des périmètres de protection autour des forages de Ty Corn et de Traon Edern ayant permis au captage de retrouver des normes de prélèvements compatibles avec la réglementation en termes de taux de nitrates,

Vu l'avis rendu par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, en date du 5 novembre 2015, sur la définition des périmètres de protection du captage de Traon Edern,

Vu le projet de dossier d'enquête publique, disponible à l'accueil de la mairie à ses horaires d'ouverture,

Etant précisé que le volume maximal annuel des prélèvements du captage et du forage de Traon Edern est fixé à 195 000 m<sup>3</sup>, par an.

Le conseil municipal décide :

1° De demander l'ouverture de l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique de la dérivation et du prélèvement des eaux du captage de Traon Edern, du projet d'établissement des périmètres de protection autour du captage et de l'institution des servitudes.

2° d'autoriser le maire à solliciter tout concours financier, notamment celui de l'Agence de l'eau et du conseil départemental, pour la mise en œuvre des travaux prescrits par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et pour d'éventuelles acquisitions foncières au sein des périmètres de protection.

### **Demande de subvention pour la création d'une unité de déshydratation des boues**

La création d'une unité de déshydratation des boues à la station d'épuration permettra d'en améliorer le fonctionnement et de faire face à l'augmentation de la population. La diminution des coûts de traitement permettra de rentabiliser la nouvelle unité de déshydratation fixe au terme d'une période estimée entre 11 et 14 ans. Ce mode de traitement des boues permettra par ailleurs de diminuer les nuisances sonores et olfactives vis-à-vis des riverains.

Le cout prévisionnel de cette opération est estimé à 890 709 € HT, subventionnables par l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 288 000 € et par le conseil départemental à hauteur de 133 606 €.

### **Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière**

Une participation financière sera sollicitée pour : 1°) la création d'un passage piétons surélevé, rue des écoles, permettant une liaison accessible aux personnes à mobilité réduite entre la salle de sport Abbé Le Guen et le collège Saint-Joseph (coût estimé à 11 561,49 € HT). 2°) le prolongement d'un trottoir en bordure de l'allée des primevères, sur 120 mètres (coût estimé à 15 137,21 € HT).

### **Demande de subvention pour les études préalables à la reconversion d'une friche urbaine rue de Kerséné**

La parcelle AC n°27, située rue de Kerséné, constitue une assiette foncière disponible pour la réalisation d'une opération de reconversion urbaine. Une station-service était anciennement implantée sur cette parcelle. Une étude de sol et un plan de gestion de la dépollution de ce site seront confiés à un bureau d'étude pour un coût estimé à 25 307 € HT. Une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sera sollicitée à hauteur de 70%.

### **Conventions de maîtrise d'ouvrage avec le SDEF (Syndicat départemental d'Energie du Finistère)**

- extension de l'éclairage public et d'effacement du réseau téléphonique allée des Primevères. Les dépenses sont estimées à 36 852,01 € H.T.

- rénovation de l'éclairage public square Pierre Corneille. Les dépenses sont estimées à 40 597,20 € HT.

### **Participation de la commune au financement d'un passage de la véloroute au Scaven**

Dans le cadre du remplacement de l'ouvrage hydraulique du Pont du Scaven à Plabennec sur la route départementale 788, un passage inférieur pour les piétons et les cyclistes a été réalisé par le conseil départemental. Ce dernier se situe sur la véloroute des Abers et permettra d'éviter aux cyclistes et aux piétons le franchissement de la route départementale.

Pour un coût total définitif de 126 088,08 €, la commune versera au conseil départemental une participation de 18 913,21 € pour la réalisation de ces travaux.

### **Tarif de location du podium mobile**

La commune est propriétaire d'un podium mobile utilisé à l'occasion de manifestations festives sur le territoire communal.

Pour répondre à des demandes de location de ce matériel par des collectivités voisines, un tarif de location du podium mobile est fixé à hauteur de 500 € le week-end, pour les communes membres de la Communauté de communes du Pays des Abers, la Communauté de communes du Pays des Abers et la commune de Gouesnou.

### **Titres d'identité : convention avec la commune de Plouvien**

Le dispositif des titres électroniques sécurisés, en vigueur depuis 2009 pour les passeports, s'applique également pour les cartes d'identité depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Seules certaines communes, dépositaires d'une station de traitement fournie par l'Etat, peuvent recevoir et traiter les demandes de titres d'identité émanant de toutes personnes, y compris non domiciliées sur lesdites communes.

Sur le territoire du Pays des Abers, les communes de Lannilis et de Plabennec ont été désignées par l'Etat pour assurer ce service.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les services municipaux de Plabennec ont traité 120 cartes d'identité par mois, dont 54 % pour des personnes domiciliées dans une autre commune, soit un total estimé à 1440 par an, dont environ 775 hors Plabennec.

Pour permettre de faire face au surcroît de travail engendré et afin de ne pas trop allonger les délais de rendez-vous, les services d'accueil de la population ont été réorganisés et renforcés.

Une indemnité forfaitaire sera attribuée par l'Etat pour compenser partiellement le surcoût engendré.

Les autres communes du territoire communautaire ont été sollicitées pour apporter une contribution à ce service.

La commune de Plouvien a bien voulu accepter de participer par la mise à disposition gratuite d'un agent ½ journée par mois à la commune de Plabennec à compter de septembre 2017, pour une durée d'un an renouvelable.

Les modalités de cette mise à disposition sont précisées dans une convention de mise à disposition.

### **Admission en non-valeur de titres de recettes**

Sur proposition du comptable public, les créances suivantes sont admises en non-valeur :

Budget communal	Années 2014/2015	521,43 €
Budget Eau	Années 2013/2014/2015/2016	5 412,64 €
Budget assainissement	Années 2013/2014/2015/2016	2 861,36 €
Budget enfance / jeunesse	Années 2013/2015/2016	195,14 €

### **Modification des autorisations d'absence des agents**

Sont ajoutées aux autorisations exceptionnelles d'absence sous réserve des nécessités de service, les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation pour les agentes municipaux, ainsi que pour les agents municipaux conjoints d'une femme bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation, dans la limite de 3 actes et de 3 jours d'absence par année civile.

### **Indemnité stagiaire BAFD**

Une indemnité de 200 € sera attribuée aux stagiaires du Brevet d'aptitude aux fonctions de direction (BAFD) qui effectueront leur stage pratique au sein de l'Accueil de loisirs sans hébergement municipal.

### **Prix de la municipalité pour peinture et sculpture**

Les prix 2017 de la municipalité aux artistes sont attribués à M. Bernard ROUE, pour sa peinture et à Mme Véronique POYER pour sa sculpture "l'œuvre Camouflage".